

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0042790

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6412 Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : A.M. iwi. ROZ D.E.N.B. Date de naissance : 3.8.1963

Adresse :

habitatuelle

Tél. :

Total des frais engagés : 210 + 200 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 19/07/2023

Nom et prénom du malade : ..... Age: .....

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : .....

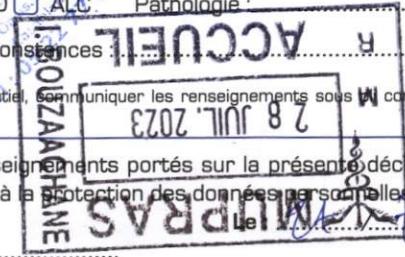
Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : .....

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous forme confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CAISI Signature de l'adhérent(e) : 1.2023



#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17-02-2022			260	Dr. Amourou MAMADOU Centre Informatique d'Oncologie Casablanca Oncologue - Radiothérapeute Centre de la Jeunesse et des Adolescences Casablanca 05-2448181

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<p><b>SERVICE LABORATOIRE - N°4</b>  <b>HOPITAL PRIVE CASABLANCA AIN SEBBEN</b>  <b>INPE : 090063272</b>  <b>279, Bd. Chefchaouen - Casablanca</b></p>	27/12/23	8-180	2000 Dh

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

#### [Création, remont, adjonction]

fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET GACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

#### VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



AKDITAL

Centre International d'Oncologie Casablanca  
المركز الدولي لعلاج الأورام بالدار البيضاء

Dr. Naoufal MAMOU  
Oncologue - Radiothérapeute  
Ancien chef de clinique des Hôpitaux de Bordeaux

Casablanca, le.....

**21/06/2023**

## **MR. AMINI ABDENBI**

Analyses : NFS ASAT ALAT

SERVICE LABORATOIRE - N°4  
HOPITAL PRIVÉ CASABLANCA AIN SEBAâ  
279, rd. Chechouuni - Ain Sebaâ  
INPE : 09 066 3272

**Dr. Naoufal MAMOU**  
Centre International d'Oncologie Casablanca  
Oncologue-Radiothérapeute  
4, route de l'Oasis, rue des Alouettes  
Casablanca  
Tél : 05 22 77 81 81

4, route de l'Oasis, rue des Alouettes, Casablanca  
Tél. : 05 22 77 81 81 - Fax : 05 22 99 65 74  
E-mail : info@ciocasablanca.ma  
Site web : www.ciocasablanca.ma  
IF : 14402100 - ICE : 001645198000028



AKDITAL

Hôpital Privé Casablanca Ain Sebaa  
المستشفى الخاص الدار البيضاء عين السبع

LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE

**Honoraires**

Casablanca , le 28/07/2023

Dossier N°: 120723-141      du: 12/07/2023

Médecin Dr :MAMOU NAOUFAL

23-000773      N°Chambre

Patient :Mr AMINI ABDENBI

Analyses	Cotation	Montant
NUMERATION FORMULE SANGUINE	80	107,200
GOT/ASAT	50	67,000
GPT/ALAT	50	67,000
	<b>Total B</b>	180
	<b>Montant de prélèvement</b>	11,75
	<b>Total en dirhams</b>	200,00

SERVICE LABORATOIRE - N°4  
HOPITAL PRIVE CASABLANCA AIN SEBAA  
INPE : 090063272  
279, Bd. Chefchaouni ,Ain Sebaa



**AKDITAL**

# Hôpital Privé Casablanca Ain Sebaa المستشفى الخاص الدار البيضاء عين السبع



Casablanca, le 12/07/2023

## Compte rendu d'analyses

Dossier N° : 120723-141      Pvt du: 12/07/2023 8:39      \*\*\*

**Mr AMINI ABDENBI**

IPP Patient : 23-000773/23

Patient Ordinaire :

Prescrit par Dr MAMOU NAOUFAL

Page : 1 / 2

## **HEMATOLOGIE**

### NUMERATION FORMULE SANGUINE

#### NUMERATION

			Valeurs Usuelles	Antériorité
Globules blancs	:	5 710 /mm <sup>3</sup>	( 4000 - 10000 )	6170 (21/06/23)
Globules rouges	:	4,36 10 <sup>6</sup> /mm <sup>3</sup>	( 4,44 - 5,61 )	4,17 (21/06/23)
Hémoglobine	:	14,60 g/dL	( 13,5 - 16,9 )	13,60 (21/06/23)
Hématocrite	:	43,80 %	( 40 - 49 )	40,50 (21/06/23)
VGM	:	100,40 fL	( 81,8 - 95,5 )	97,10 (21/06/23)
TCMH	:	33,50 pg	( 27 - 32 )	32,50 (21/06/23)
CCMH	:	33,40 g/dL	( 32 - 36 )	33,50 (21/06/23)
Plaquettes	:	125 000 /mm <sup>3</sup>	( 150000 - 450000 )	111 000 (21/06/23)

#### FORMULE

Polynucléaires Neutrophiles	:	66,50 %	Soit	3797/mm <sup>3</sup>	( 1500 - 7000 )	4158,58 (21/06/23)
Lymphocytes	:	20,20 %	Soit	1153/mm <sup>3</sup>	( 1500 - 4000 )	1067,41 (21/06/23)
Monocytes	:	11,10 %	Soit	633/mm <sup>3</sup>	( 100 - 1000 )	765,08 (21/06/23)
Polynucléaires Eosinophiles	:	1,80 %	Soit	102/mm <sup>3</sup>	( 50 - 500 )	166,59 (21/06/23)
Polynucléaires Basophiles	:	0,40 %	Soit	22/mm <sup>3</sup>	( 10 - 100 )	12,34 (21/06/23)



AKDITAL

# Hôpital Privé Casablanca Ain Sebaa المستشفى الخاص الدار البيضاء عين السبع

Mr AMINI ABDENBI

Dossier N° : 120723-141

Page : 2/2

Vérification sur frottis :

Présence d'agrégats plaquettaires sur lame pouvant souséstimer le nombre de plaquettes.  
A contrôler ultérieurement.

## Valeurs Usuelles

## Antériorité

Présence d'agrégats plaquettaires sur lame pouvant souséstimer le nombre de plaquettes.  
A contrôler ultérieurement.  
(21/06/23)

## BILAN HEPATIQUE

GOT/ASAT

: 39 UI/l

Valeurs Usuelles  
( Inférieur à 40 )

Antériorité  
35 (21/06/23)

GPT/ALAT

: 22 UI/l

( Inférieur à 45 )

24 (21/06/23)

Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons bon rétablissement

279, Bd. Chefchaouni Ain Sebaa - Casablanca  
Tél. : 05 22 68 00 00 - Fax : 05 22 35 66 44  
RC : 431357 - IF : 34460126 - ICE : 002247038000079  
E-mail : direction@hpc.ma - Site web : www.hpc.ma

**Dr. SENTISSI Hamza**  
Médecin Biologiste  
INPE : 090063272